

4 – Virement de crédits des opérations d'ordre.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de faire des virements de crédits d'opérations d'ordre d'une imputation comptable d'un chapitre à un autre rentré par erreur :

- en diminuant de : 7 300 € l'art. 2118 chap. 040
- : 63 000 € l'art. 2151 chap. 040
- : 12 250 € l'art. 2153~~4~~ chap. 041
- en augmentant de : 7 300 € l'art. 2118 chap. 21
- : 63 000 € l'art. 2151 chap. 21
- : 12 250 € l'art. 2153~~4~~ chap. 21

d'une part et en diminuant l'art. 6811 chap. 68 de 662 € pour augmenter l'art. 6554 chap. 65 de la même somme.

Madame le maire propose de voter pour accepter cette proposition :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5 – Délégations générales au maire conformément à l'art. L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de lui donner pour la durée du mandat, certaines délégations, et ce conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour faciliter la gestion au quotidien soit :

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédent pas douze ans ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- Exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans tous les cas ;

Madame le maire propose de voter pour accepter cette proposition :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6 – Propositions des membres de la CCID.

Mme le Maire demande aux Conseillers Municipaux d'entériner les propositions de membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Elles avaient été élaborées lors de la réunion du Conseil Municipal du 9 avril 2014 en vu de leur désignation pour la Direction Générale des Finances Publiques.

Ils proposaient :

- 12 membres titulaires : CAGNAC Jean-Luc, BOUISSET Gérard, CONTE Cathy, DAURE Philippe, CASTELIS Jean-Pierre, LACOMBE André, VAYSSE Jeanine, LAURES Aline, LORENTE Michèle, GIRARD Pierre-Yves, LACOMBE Christian, CAVAILLE Robert,

-12 membres suppléants : BRAS Christian, DANIS Michel, GALINIER Gilbert, CARRIE Roger, LAFARGUE Gérard, REVELLI Jean-Claude, WALAS Jocelyne, COMBRES Josiane, JANNIN Michel, DELMAS Mireille, HERBLON Odile, BONNAFE Gérard,

Madame le maire propose de voter pour accepter cette proposition :

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES :

- Commission travaux : Philippe DAURE rend compte des travaux effectués à l'école. La salle des fêtes est presque achevée : les menuiseries ont été changées, les WC handicapés seront finis prochainement.

- Commission école : Cathy BAYOL rend compte des demandes des maitresses pour le projet de deux classes découvertes soit 47 enfants. Elles souhaiteraient que la dépense ne dépasse pas 75 € pour les familles. Le Conseil Municipal donnera 25 € par enfant.

- Commission cadre de vie : Nicole CASTEX rend compte que la commission a fait l'état des lieux des festivités et de l'état des programmations. Elle a créé une sous-commission dans trois domaines :

- . spectacle culture,
- . fleurissement,
- . sens de circulation dans le village.

- Recensement : janvier et février 2015. il est nécessaire de recruter 3 agents recenseurs, Cathy BAYOL est le coordonnateur communal.

- Pot de départ à la retraite de Marie et Séréna le vendredi 17 octobre à 18 h 30 à l'école.

- Madame le Maire a reçu un courrier de la Fédération Nationale des fils des morts pour la France : remerciements pour toutes les réalisations concernant la réhabilitation du monument et la création de l'Allée. Proposition de nommer cette allée « Allée des pupilles de la Nation ». L'ensemble du conseil est d'accord. Mme le Maire propose de l'inaugurer le samedi 15 novembre à midi.

- Les jeunes agriculteurs ont envoyé un courrier concernant les zones vulnérables qui amènent des contraintes supplémentaires aux exploitants. Ils demandent le soutien de la municipalité qui leur notifiera une motion de soutien.

- La Cour des Comptes a contrôlé nos comptes de 2009 à 2011 et à donné son approbation.

- La CNP a versé 850 € pour le défibrillateur.

La séance est levée à 22 h 10 mn.